

DÉLIBÉRATION Bureau du 8 juin 2026

DÉLIBÉRATION N° DBS2026-01

Objet : Approbation du Procès-verbal du Bureau du 26 novembre 2025

Le huit juin deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis au siège de Seine-et-Marne Numérique, sis 3 rue Paul Cézanne à MELUN, les délégués composant le Bureau, désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 2 juin 2026

Nombre de délégués en exercice : 12

Nombre de délégués présents : 6

Nombre de délégués représentés : 2

QUORUM : 12 délégués en exercice représentant 18 voix, soit un quorum de 9 voix

QUORUM pour la présente délibération : 6 délégués présents + 2 pouvoirs correspondant à 12 voix

PRESENTS :

Délégués du Département : LAVENKA Olivier, Président.

Délégué de la Région : BATTAIL Gilles.

Délégués des EPCI : GRIMONT Éric, PÉRIGAUT Isabelle, PEUTOT Christian, ROUSSEAU Michael.

REPRESENTES :

Délégués du Département :

GOUHOURY Pascal a donné pouvoir à LAVENKA Olivier.

AVOND Angela a donné pouvoir à BATTAIL Gilles.

SECRETAIRE DE SEANCE : PEUTOT Christian

Le Bureau de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le rapport n° DBS2026-01,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

APPROUVE le procès-verbal du Bureau du 26 novembre 2025.



Olivier LAVENKA
Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 09 juin 2026